



COMPTE-RENDU Comité Technique Prévision Climatologie Services

Séance du 12/03/2021

Ordre du jour :

- . Adoption du règlement intérieur, Approbation PV CTSGS-Métiers du 28 septembre 2020
- . Réorganisation DCSC
- . Nouvelles fiches de postes concernés par la requalification TSM-ITM (DIROP/Mar)
- . Point d'avancement sur la mise en place des divisions services en DIR et impact sur nos directions
- . Impact crise sanitaire
- . Poste à Lannion

. Adoption du règlement intérieur

Il est demandé de revoir certains critères (délai pour fournir les documents ou l'ordre du jour, ...). La CFDT demande surtout un agenda prévisionnel. Une proposition de l'administration sera soumise à la prochaine séance.

. Approbation PV CTSGS-Métiers du 28 septembre 2020

PV adopté.

Retour sur l'action Aristotle : certains points d'organisation semblent rester en suspens. La CFDT fera un point et fera remonter à l'administration si nécessaire.

. Réorganisation DCSC

Présentation P. Josse

La nouvelle organisation de la DCSC sera composée de 5 départements (acronymes provisoires). Les agents de GDC et SUP sont issus de MBD et AVH, SA2C rassemble les activités de DEC et AVH, EDR rassemble les activités de MBD et DEC et PSL combine POC et AVH. C'est clair ? ;-)

Un effort a été fait pour répartir le travail à distance dans l'ensemble des départements afin de ne pas isoler les agents.

Les postes en surnombre vont perdurer jusqu'en 2024/2026, ce qui représente une fragilité du service. Il a été demandé d'étudier la pérennisation de ces postes, ce qui signifie que la question de les inclure au TROED doit être instruite.

En ce qui concerne les groupes RIFSEEP, les agents vont conserver leur groupe mis à part 2 ITM à Toulouse et 1 ITM en DIR passant du groupe 3 au groupe 2. Les syndicats regrettent, d'une manière générale, que les métiers de la climatologie ne soient pas assez reconnus.

Il semblerait que les agents de la DCSC soient éligibles à l'IDV (à confirmer par la DRH).

Les syndicats demandent des fiches de poste disponibles pour le 22 mars (CTEP). Les modalités de candidature devraient être simplifiées dans un contexte de réorganisation (CV et lettre de motivation non applicables).

VOTE CFDT : Abstention

. Nouvelles fiches de postes concernés par la requalification TSM-ITM (DIROP/Mar)

Présentation M Chevallier

Il n'y a pas d'évolution majeure. La polyvalence des postes apparaît plus clairement.

Il a été demandé de faire apparaître sur les fiches de poste le groupe RIFSEEP, si le poste est éligible au travail à distance et d'indiquer que c'est un poste ITM et non TSM afin de bénéficier de la prime de recouvrement.

L'administration a reconnu que ces fiches étaient incomplètes et donc à consolider.

. Point d'avancement sur la mise en place des divisions services en DIR et impact sur nos directions

Pas d'évolution jusqu'en 2022. La nouvelle organisation risque d'impacter à la fois les régions et le CNP. Le CNP souhaiterait un mode de relation entre CNP et DIR, indépendant de l'organisation de chacun des DIR. Il n'est pas prévu de centraliser les activités de conseil de nuit vers PCGC.

. Impact crise sanitaire

Le télétravail doit être la règle pour les agents dont les fonctions peuvent être exercées à distance. Les syndicats précisent que d'après une circulaire du premier ministre, les agents en éprouvant le besoin, peuvent, sur demande, se rendre sur site un jour par semaine.

Des inquiétudes sont exprimées vis à vis de la réintégration des agents sur site.

. Poste à Lannion

Présentation D Levaillant

Il a été demandé d'ouvrir un poste TSM également aux ITM au vu des différents projets comme COPENNICUS. Les tâches sur la fiche de poste devront en conséquence être renforcées par cohérence avec le niveau de compétences d'un ingénieur.

Nous n'avons pas eu accès à la fiche de poste autrement que partiellement par visio. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour dans les 15 jours.